



SEANCE du 12 avril 2022.

DELIBERATION 2022-16

Bi mila hogaita bi urtean apirilaren 12a, arratseko zortzi eta erdiak herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à 20 heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Betti ERROTEBEHERE, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Gaby ETCHEBEHERE, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Lydie ETCHEGARAY, Bernadette ETCHEVERRY.

Procuracion : Lydie ETCHEGARAY (donne procuracion à Xalbat GOYTY), Bernadette ETCHEVERRY (donne procuracion à Laurence MENDIBOURE).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 3.3

Objet : Location bureau n°4 du cabinet médical – Hélène MAITIA, infirmière ASALEE

M. le Maire explique que la commune a été sollicité par Mme Hélène MAITIA, infirmière Asalée pour la location du bureau N°4 du cabinet médical dans un objectif de collaboration avec les trois médecins installés.

M. le Maire explique que le dispositif Action de Santé Libérale En Equipe (Asalée) a pour but d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques. Un protocole de coopération permet des délégations d'actes ou d'activités des médecins généralistes vers des infirmières déléguées à la santé publiques au sein d'un cabinet médical.

Le tarif ordinaire des bureaux médicaux étant de 15 euros le m² et le bureau faisant 15.98m², M. le Maire annonce que le loyer du bureau est de 239.70 euros par mois pour une occupation à temps plein.

Mme MAITIA précise qu'elle souhaite occuper le local trois jours par semaine. Le loyer sera donc de 143,82 euros par mois.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

VALIDE la demande de location présentée par Mme Hélène MAITIA pour le dispositif Asalée.

DECIDE que le tarif de location du bureau n°4 du cabinet paramédical pour Mme MAITIA sera de 143.82 euros par mois révisable chaque année.

AUTORISE M. le Maire à signer le bail de location relatif à la présente délibération.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturar errezibitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le
Maire/Auzapeza

Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 07-04-2022
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 14
Hor zirenak / Présents : 12
Alde direnak / Votes pour : 14
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0

